



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 11 juin 2019 à 19 h 30 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

### **19-352**

#### **ADOPTION – ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

##### **1.1 RÉFLEXION**

19-352 1.2 ADOPTION – ORDRE DU JOUR

19-353 1.3 PROCLAMATION – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

##### **1.4 PAROLE AU PUBLIC**

- 1094, rue Jean-Lesage – Zone H-506
- 232, rue Brunelle – Zone A-806

19-354 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL –  
14 MAI 2019

#### **2. ADMINISTRATION**

19-355 2.1 ADOPTION – CADRE DE RÉFÉRENCE – VILLE INTELLIGENTE

19-356 2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE DE RÉAFFIRMATION  
QUANT AUX GARANTIES LIÉES À L'ENDETTEMENT – CENTRE DE LA  
CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE ET BMO BANQUE DE  
MONTREAL

- 
- 
- 19-357 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – OPTION DE SERVITUDE – LIGNES ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION – HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – LOT 5 881 865 (970, CHEMIN DE TOURAINE)
- 19-358 2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE – SOUS-LOCATION DE LA SALLE NORD DU « CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-JULIE » – CLUB FADOQ DE SAINTE-JULIE, LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-JULIE, LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SAINTE-JULIE, NUMÉRO 8203
- 19-359 2.5 DÉSIGNATION – APPLICATION DES RÈGLEMENTS 964 SUR LES NUISANCES ET LA PAIX PUBLIQUE, 965 RELATIF AUX ANIMAUX, 1134 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL
- 19-360 2.6 ABOLITION – COMITÉ DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES
- 19-361 2.7 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET COMMISSIONS – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-631
- 19-362 2.8 NOMINATIONS ET MODIFICATION DE LA STRUCTURE – COMITÉ POLITIQUES CITOYENNES
- 19-363 2.9 ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE – PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, DEVIS DE PERFORMANCE ET SURVEILLANCE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES JULIEVILLOIS, EN MODE CLÉ EN MAIN – PROJET R-1210, LOT 3
- 19-364 2.10 ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, DEVIS DE PERFORMANCE ET SURVEILLANCE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES JULIEVILLOIS, EN MODE CLÉ EN MAIN – PROJET R-1210, LOT 4
- 19-365 2.11 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1228 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS D'ACQUISITION D'UN CAMION DESTINÉ À L'UNITÉ DE SOUTIEN TECHNIQUE, D'UN CAMION ÉCUREUR COMBINÉ ET D'ACCESSOIRES CONNEXES POUR UN MONTANT DE 1 030 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 030 000 \$
- 19-366 2.12 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉOLUTION 19-325 – DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – PROJET DEVIMCO – 360, 380, 400, 420 ET 440, RUE DE MURANO – ZONES C-254 ET C-259
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 19-367 3.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES – 15 AVRIL 2019
- 19-368 3.2 APPROBATION – LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

---

---

19-369 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ –  
FONDS DE ROULEMENT

19-370 3.4 ANNULATION – SOLDES RÉSIDUAIRES – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

19-371 3.5 DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS  
DU 11 JUIN 2019

#### **4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

19-372 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE

19-373 4.2 NOMINATION – CONTREMAÎTRE (MÉCANIQUE) – SERVICE DES  
INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

19-374 4.3 EMBAUCHE – PRÉPOSÉE À LA RÉFÉRENCE À TEMPS PARTIEL –  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

19-375 4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE  
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION  
LOCALE 5134 ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE – LOI MODIFIANT LA LOI  
SUR LES NORMES DU TRAVAIL (PROJET DE LOI 176)

#### **5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

19-376 5.1 ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX  
LUMINEUX POUR TRAVERSES DE PIÉTONS – PROJET SA-19-14 –  
FONDS DE ROULEMENT

19-377 5.2 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LA FOURNITURE  
ET L'INSTALLATION DE PANNEAUX LUMINEUX POUR TRAVERSES DE  
PIÉTONS – PROJET SA-19-14

19-378 5.3 AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – CONTRAT  
CONCERNANT LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES RUES  
PUBLIQUES – PROJET SA-17-11 – EXCAVATION E.S.M INC. – SAISONS  
2018-2019 ET 2019-2020

19-379 5.4 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES  
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE –  
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – PARC DESROCHERS –  
PROJET R-1170, LOT 2

#### **6. SERVICE DE L'URBANISME**

19-380 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME – 22 MAI 2019

19-381 6.2 APPROBATION PARTIELLE – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES  
AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER –  
1151, RUE NOBEL – ZONE A-604

19-382 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE –  
420, RUE DE MURANO (FROMAGERIE VICTORIA) – ZONE C-254

19-383 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE –  
2181, RUE NOBEL (RED-D-ARC WELDERENTALS) – ZONE I-152

- 
- 
- 19-384 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE JUMELÉE – 763, RUE GAUTHIER – ZONE H-334
- 19-385 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 432, RUE DE DIEPPE – ZONE H-227
- 19-386 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE ISOLÉE – 1008-1012, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-334
- 19-387 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR BÂTIMENT ET SUR SOCLE – 780, MONTÉE SAINTE-JULIE (CORDONNERIE DE LA MONTÉE) – ZONE C-308
- 19-388 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UNE RÉSIDENCE – 1630, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205
- 19-389 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UNE RÉSIDENCE EN RANGÉE (PORTE ET FENÊTRE) – 15, CROISSANT FLEURI – ZONE H-221
- 19-390 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (AJOUT D'UN ÉTAGE, LOGEMENT ACCESSOIRE ET TOIT-TERRASSE) – 912, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE A-711
- 19-391 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE – 253, RUE LAMOUREUX – ZONE H-225
- 19-392 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR SOCLE – 133-143-153-163 ET 183, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONES C-254 ET C-259
- 19-393 6.14 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 232, RUE BRUNELLE – ZONE A-806
- 19-394 6.15 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1094, RUE JEAN-LESAGE – ZONE H-506
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 19-395 7.1 ADOPTION – PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES POUR L'ANNÉE 2019
- 19-396 7.2 AIDE FINANCIÈRE – ACHAT D'UN FAUTEUIL ROULANT SUBMERSIBLE – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE
- 19-397 7.3 AIDES FINANCIÈRES – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

---

---

**8. RÈGLEMENTS**

- 19-398 8.1 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1101-91 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE FIXER LA LARGEUR MINIMALE DES LOTS DONT LA VOCATION EST RÉSIDEN­TIELLE À 18 MÈTRES DANS LES ZONES C-205, C-208,H-224, H-225, H-227, H-230, H-234, H-237, C-248, H-250, H-251,H-253, C-302, C-305, C-308, H-310, H-320, H-332, H-343, H-351, H-357, H-358, C-359 ET H-403
- 19-399 8.2 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-94 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER DEUX (2) NOUVELLES ZONES, SOIT LES ZONES A-808 ET A-812, À MÊME LA ZONE A-806, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES APPLICABLES À CES NOUVELLES ZONES COMPRISES DANS LE SECTEUR DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TOUCHANT NOTAMMENT LA DENSITÉ, L'IMPLANTATION ET LA TYPOLOGIE DES BÂTIMENTS RÉSIDEN­TIELS
- 19-400 8.3 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-90 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-205 À MÊME LA ZONE P-201
- 19-401 8.4 ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
- 19-402 8.5 ADOPTION – RÈGLEMENT 1234 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DU PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS – PHASE 2 POUR UN MONTANT DE 375 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 375 000 \$
- 19-403 8.6 ADOPTION – RÈGLEMENT 1235 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS

**9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

19-404 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-353**

**PROCLAMATION – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec permet de souligner l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Sainte-Julie souligne la Fête nationale chaque année, au moyen d'activités festives visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes de milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

Il est **PROPOSÉ**      par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ**            par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

DE proclamer, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, le 24 juin « Fête nationale du Québec » et d'inviter tous les citoyens de la Ville de Sainte-Julie à souligner leur fierté en prenant part aux célébrations.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **19-354**

#### **ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 14 MAI 2019**

Il est **PROPOSÉ**      par M. Normand Varin  
**APPUYÉ**            par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU:**

D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 14 mai 2019 tel que présenté.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **19-355**

#### **ADOPTION – CADRE DE RÉFÉRENCE – VILLE INTELLIGENTE**

ATTENDU QUE le Comité de la Ville intelligente (ci-après le « Comité ») a élaboré un Cadre de référence relatif à la Ville intelligente, lequel prévoit notamment des mesures favorisant l'écologie, la cohésion sociale, la participation citoyenne, l'optimisation des services et infrastructures municipaux au moyen de la technologie et le dynamisme économique et social;

ATTENDU QUE les actions proposées par le Comité découlent de projets prévus dans le programme triennal d'immobilisations, de diverses consultations citoyennes et de recommandations des membres du Comité;

ATTENDU QUE le Conseil a analysé les rapports présentés par l'adjointe à la direction générale et directrice des communications, relations avec les citoyens et Ville intelligente aux commissions administratives des 3 et 10 juin 2019;

---

---

Il est PROPOSÉ      par Mme Nicole Marchand  
  APPUYÉ            par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'adopter le Cadre de référence relatif à la Ville intelligente tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-356**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE DE RÉAFFIRMATION QUANT AUX GARANTIES LIÉES À L'ENDETTEMENT – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE ET BMO BANQUE DE MONTRÉAL**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est portée caution en faveur de BMO Banque de Montréal des obligations du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après « CCSSJ ») pour la construction d'une 3<sup>e</sup> glace et la mise aux normes de l'aréna de Sainte-Julie, conformément à la résolution 16-112 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2016;

ATTENDU QUE le CCSSJ et BMO Banque de Montréal ont convenu de nouvelles modalités de financement, lesquelles requièrent des modifications au « contrat d'emprunt par découvert et avec utilisation en dollars canadiens » en date du 4 février 2016 ;

ATTENDU QUE la Ville doit réaffirmer sa responsabilité envers BMO Banque de Montréal conformément aux dispositions concernant la garantie liée à l'endettement du CCSSJ au montant de 15 000 000 \$;

Il est PROPOSÉ      par Mme Isabelle Poulet  
  APPUYÉ            par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le document intitulé « Lettre de réaffirmation quant aux garanties liées à l'endettement » en faveur de BMO Banque de Montréal, dont copie est annexée à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-357**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – OPTION DE SERVITUDE – LIGNES ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION – HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – LOT 5 881 865 (970, CHEMIN DE TOURAINE)**

ATTENDU l'option de servitude transmise par Hydro-Québec en date du 22 février 2019 ayant pour but de solliciter la permission de la Ville de Sainte-Julie en vue d'installer un hauban aérien sur poteau et de l'ancrer dans l'emprise publique située au 970, chemin de Touraine (lot 5 881 865), pour des lignes électriques d'Hydro-Québec et des lignes de télécommunications de Bell Canada;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer l'option de servitude, laquelle est irrévocable pour une durée de vingt-quatre (24) mois;

---

---

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, le document intitulé « Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication, 970, chemin de Touraine, réseau 65747324, dossier 1402-012/ », lequel est annexé à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-358**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE – SOUS-LOCATION DE LA SALLE NORD DU « CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-JULIE » – CLUB FADOQ DE SAINTE-JULIE, LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-JULIE, LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SAINTE-JULIE, NUMÉRO 8203**

ATTENDU QUE la FADOQ occupe actuellement un local situé dans l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la FADOQ devra relocaliser ses activités en raison de la rénovation imminente de l'hôtel de ville;

ATTENDU l'entente entre la FABRIQUE et les CHEVALIERS DE COLOMB pour la location du centre communautaire de Sainte-Julie (ci-après le « centre communautaire »), situé au 550, boulevard Saint-Joseph à Sainte-Julie, lequel appartient à la FABRIQUE;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite sous-louer la salle nord (ci-après la « salle ») du centre communautaire, pendant certaines périodes déterminées, afin de permettre à la FADOQ de relocaliser temporairement ses activités pour une durée approximative de deux (2) ans;

ATTENDU QUE les CHEVALIERS DE COLOMB est intéressée à sous-louer la salle à la VILLE, aux fins précitées, selon les modalités prévues dans la présente entente;

ATTENDU QUE la FABRIQUE, à titre de propriétaire, est favorable à cette sous-location;

ATTENDU QU'il y a lieu, par ailleurs, de déterminer les modalités de sous-location de cette salle par la FADOQ ainsi que les obligations et engagements des parties à la présente entente;

ATTENDU l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'autoriser la mairesse et la greffière à conclure, avec la Fabrique, la FADOQ et les Chevaliers de Colomb, et à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente intitulée « Entente relative à la sous-location de la salle nord du centre communautaire de Sainte-Julie, situé au 550, boulevard Saint-Joseph à Sainte-Julie » ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**19-359**

**DÉSIGNATION – APPLICATION DES RÈGLEMENTS 964 SUR LES NUISANCES ET LA PAIX PUBLIQUE, 965 RELATIF AUX ANIMAUX, 1134 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL**

ATTENDU la résolution 19-273 adjugeant le contrat SA-19-11 de services d'agence de surveillance pour la période du 17 mai 2019 au 1<sup>er</sup> novembre 2020 à l'entreprise G.I.S.P. Sécurité Inc.;

ATTENDU QU'une partie du mandat de l'entreprise consiste à assurer l'application de certains règlements municipaux;

ATTENDU QU'une résolution du Conseil est requise afin d'autoriser l'entreprise et ses employés à appliquer la réglementation municipale et à émettre et signifier des constats d'infraction;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

DE désigner l'entreprise G.I.S.P. Sécurité Inc. et ses employés à titre de représentants ou de personnes chargées de l'application des règlements municipaux suivants et d'émettre et de signifier des constats d'infraction pour la période du 12 juin 2019 au 1<sup>er</sup> novembre 2020 :

- Règlement 964 (RM-SJL-203) sur les nuisances et la paix publique;
- Règlement 965 (RM-SJL-202) relatif aux animaux;
- Règlement 1134 concernant l'utilisation de l'eau potable;
- Règlement 1222 relatif au stationnement hivernal.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**19-360**

**ABOLITION – COMITÉ DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

ATTENDU QUE lors de la rencontre du Comité des politiques citoyennes tenue le 20 février 2019, les membres de ce comité ont recommandé d'abolir le Comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées et de modifier la structure du Comité politiques citoyennes afin d'y ajouter trois (3) membres citoyens représentant les personnes handicapées;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 11 mars 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'abolir le Comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**19-361**

**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET COMMISSIONS –  
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-631**

ATTENDU la nomination des membres du conseil municipal à titre de membres de comités et de commissions au moyen de la résolution 17-631, adoptée le 5 décembre 2017;

ATTENDU l'abolition du Comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, au moyen de la résolution 19-360 adoptée à la séance du 11 juin 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des membres des comités et commissions prévue dans la résolution 17-631 afin de refléter les modifications précitées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

DE modifier la résolution 17-631 afin qu'elle se lise désormais comme suit :

« DE nommer les membres du Conseil municipal suivants à titre de membres des commissions et comités ci-dessous :

<b>A. COMITÉS ET COMMISSIONS DE RÉGIE INTERNE</b>	
Comité consultatif d'urbanisme	Isabelle Poulet, présidente Mario Lemay
Comité de la sécurité publique	Isabelle Poulet Nicole Marchand
Comité de toponymie	Nicole Marchand, présidente Normand Varin
Comité de suivi du transport en commun	André Lemay, Claude Dalpé
Commission des finances	Mario Lemay, président Lucie Bisson
Comité de l'environnement	Lucie Bisson, présidente Amélie Poirier
Comité de travail de la carrière	Suzanne Roy, présidente Lucie Bisson Amélie Poirier
Comité du régime de retraite des employés	Normand Varin
Comité des politiques citoyennes - Famille et jeunesse	Nicole Marchand, présidente André Lemay
Comité d'embellissement horticole	Amélie Poirier, présidente Mario Lemay
Commission culture des loisirs, du sport et de la culture	Claude Dalpé, président Isabelle Poulet Amélie Poirier
Table de concertation des organismes	Claude Dalpé Isabelle Poulet Amélie Poirier

Comité du Prix des grands Julievillois	André Lemay Claude Dalpé
Comité de démolition	Normand Varin, président Isabelle Poulet Mario Lemay
Comité de suivi de la politique culturelle	Isabelle Poulet Mario Lemay
Comité ville intelligente	Nicole Marchand Claude Dalpé
<b>B. AUTRES NOMINATIONS</b>	
Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville	Normand Varin
Maison des jeunes	Normand Varin
Table d'harmonisation du parc du Mont-Saint-Bruno	Lucie Bisson
Chambres de commerce	Amélie Poirier
Comité de la Journée de la famille	Lucie Bisson
Les Ambassadeurs, corps de tambours et clairons	Lucie Bisson
Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ)	Claude Dalpé Lucie Bisson
Association québécoise du loisir municipal	Nicole Marchand Amélie Poirier
Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu	Normand Varin
Réseau québécois des Villes et Villages en santé	Nicole Marchand Amélie Poirier
Je bouge avec mon doc	Amélie Poirier

DE rembourser les frais d'activités et de déplacement que les membres du Conseil municipal engagé à l'extérieur de la Ville de Sainte-Julie dans l'exercice de leurs mandats. »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-362**

**NOMINATIONS ET MODIFICATION DE LA STRUCTURE – COMITÉ DES POLITIQUES CITOYENNES**

ATTENDU QUE lors de la rencontre du Comité des politiques citoyennes tenue le 20 février 2019, les membres de ce comité ont recommandé d'abolir le Comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées et de modifier la structure du Comité des politiques citoyennes afin d'y ajouter trois (3) membres citoyens représentant les personnes handicapées;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 11 mars 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

---

---

DE modifier la structure du Comité des politiques citoyennes afin d'y ajouter trois (3) membres citoyens représentant les personnes handicapées;

DE nommer messieurs Philippe Dion, Bruno Gauvreau et Dave Richer à titre de membres représentant les personnes handicapées au sein du Comité des politiques citoyennes pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-363**

**ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE – PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, DEVIS DE PERFORMANCE ET SURVEILLANCE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES JULIEVILLOIS, EN MODE CLÉ EN MAIN – PROJET R-1210, LOT 3**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique de services professionnels d'architecture concernant l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique, d'un devis de performance et la surveillance dans le cadre du projet de construction du Centre multifonctionnel julievillois, en mode clé en main, projet R-1210, lot 3;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 juin 2019;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 6 juin 2019;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 10 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'architecture concernant l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique, d'un devis de performance et la surveillance dans le cadre du projet de construction du Centre multifonctionnel julievillois, en mode clé en main, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Groupe Leclerc architecture+design, située au 5245, chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3N5, pour un montant de 248 518,46 \$, toutes taxes et imprévus de 10 % compris.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-364**

**ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, DEVIS DE PERFORMANCE ET SURVEILLANCE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES JULIEVILLOIS, EN MODE CLÉ EN MAIN – PROJET R-1210, LOT 4**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique de services professionnels d'ingénierie concernant l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique, d'un devis de performance et la surveillance dans le cadre du projet de construction du Centre multifonctionnel julievillois, en mode clé en main, projet R-1210, lot 4;

---

---

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 juin 2019;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 6 juin 2019;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 10 juin 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie concernant l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique, d'un devis de performance et la surveillance dans le cadre du projet de construction du Centre multifonctionnel julievillois, en mode clé en main, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit FNX-Innov inc., située au 2111, boulevard Fernand- Lafontaine, Longueuil (Québec) J4G 2J4, pour un montant de 244 091,93 \$, toutes taxes et imprévus de 10 % compris.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **19-365**

**DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1228 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS D'ACQUISITION D'UN CAMION DESTINÉ À L'UNITÉ DE SOUTIEN TECHNIQUE, D'UN CAMION ÉCUREUR COMBINÉ ET D'ACCESSOIRES CONNEXES POUR UN MONTANT DE 1 030 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 030 000 \$**

ATTENDU QUE conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE le certificat de la greffière adjointe relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1228 autorisant le paiement des coûts d'acquisition d'un camion destiné à l'unité de soutien technique, d'un camion écurer combiné et d'accessoires connexes pour un montant de 1 030 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 030 000 \$*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **19-366**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉSOLUTION 19-325 - DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – PROJET DEVIMCO – 360, 380, 400, 420 ET 440, RUE DE MURANO – ZONES C-254 ET C-259**

ATTENDU l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

---

---

ATTENDU QU'une erreur a été relevée dans la résolution 19-235 intitulée « Demande de dérogations mineures – Projet Devimco – 360, 380, 400, 420 et 440, rue de Murano – Zones C-254 et C-259 », adoptée à la séance du 14 mai 2019;

ATTENDU QUE cette erreur y apparaît, de façon évidente, à la simple lecture des documents présentés à l'appui de la décision prise;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

DE déposer le procès-verbal de correction de la résolution 19-235 intitulée « Demande de dérogations mineures – Projet Devimco – 360, 380, 400, 420 et 440, rue de Murano – Zones C-254 et C-259 ».

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**19-367**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES – 15 AVRIL 2019**

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 15 avril 2019 et que le procès-verbal de cette réunion a été présenté à la Commission administrative du Conseil de la Ville de Sainte-Julie le 3 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 15 avril 2019.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**19-368**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

Liste F-2019-11	Chèques à ratifier	634 241,19 \$
Liste F-2019-12	Comptes à payer	2 246 372,44 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

---

---

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 10 mai 2019 au 6 juin 2019 apparaissant sur les listes F-2019-11 et F-2019-12;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-369**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses même le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ      par Mme Lucie Bisson  
      APPUYÉ          par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver que le financement des projets présentés dans le rapport du Service des finances en date du 7 juin 2019, totalisant 9 763,84 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et que cette somme soit remboursée en versements égaux, sur une période de cinq (5) ans, soit de 2020 à 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-370**

**ANNULATION – SOLDES RÉSIDUAIRES – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du MAMH;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville;

Il est PROPOSÉ      par M. Mario Lemay  
      APPUYÉ          par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

---

---

QUE la Ville de Sainte-Julie modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. 1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Nouveau montant de la dépense » et « Nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. 2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville de Sainte-Julie affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. 3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « Subvention » de l'annexe;

QUE la Ville de Sainte-Julie informe le MAMH que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Ville de Sainte-Julie demande au MAMH d'annuler, dans ses registres, les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au MAMH.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **19-371**

#### **DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 11 JUIN 2019**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 mai 2019, le Conseil a adopté la résolution 19-290 afin de procéder à l'émission d'obligations, le 11 juin 2019, pour un montant de 4 375 000 \$;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 mai 2019 et que le trésorier a adjugé l'émission d'obligations au montant de 4 375 000 \$ au plus bas soumissionnaire, à savoir BMO Nesbitt Burns inc., conformément au règlement 806, qui permet l'octroi par le trésorier ou le trésorier adjoint d'un contrat de financement par émission d'obligations;

ATTENDU QUE les taux d'intérêts obtenus s'élèvent respectivement à 1,90 %, 2,00 %, 2,05 %, 2,10 % et 2,25 %;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du rapport d'adjudication de l'émission d'obligations du 11 juin 2019 adjugée par le trésorier, conformément au *Règlement 806 concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat d'un financement par émission d'obligations.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**19-372**

**DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE**

ATTENDU l'article 4.2 du *Règlement 1027 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche, par le directeur général, de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant à la séance du Conseil suivant l'embauche;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'accepter l'embauche des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)**

Nom	Statut	Poste	Entrée en fonction
BEAUREGARD, Maxime	Étudiant	Préposé au Service des infrastructures et gestion des actifs	3 juin 2019
FORTIN, Samuel	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2019
GOYETTE, Sylvie	Syndiqué	Préposée aux traverses d'écoles remplaçante	27 mai 2019
GUAY, Samuel	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	1 <sup>er</sup> juin 2019
HAMEL, Caroline	Syndiqué	Préposé aux traverses d'écoles remplaçante	27 mai 2019
LÉTOURNEAU, Ariane	Syndiqué	Préposée à la référence surnuméraire	17 mai 2019
PARADIS, Kim	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2019
TÉTREAUULT, Mathieu	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	25 juin 2019

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-373**

**NOMINATION – CONTREMAÎTRE (MÉCANIQUE) – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir un poste de contremaître (mécanique) au sein du Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 10 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

---

---

DE nommer, à compter du 12 juin 2019, M. Daniel Turnblom au poste de contremaître (mécanique) au sein du Service des infrastructures et gestion des actifs selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-374**

**EMBAUCHE – PRÉPOSÉE À LA RÉFÉRENCE À TEMPS PARTIEL – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir un poste de préposé à la référence à temps partiel à la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 10 juin 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE nommer, à compter du 17 juin 2019, Mme Mélissa Louis-Seize Tougas à titre de préposée à la référence à temps partiel à la bibliothèque municipale, selon les conditions prévues à la convention collective de travail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-375**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5134 ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE – LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL (PROJET DE LOI 176)**

ATTENDU l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail* (Projet de loi 176) (ci-après la « Loi ») en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5134, afin de modifier un article de la convention collective et de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines et le directeur du Service de sécurité incendie, à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, la lettre d'entente annexée à la présente résolution avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5134.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-376**

**ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX LUMINEUX POUR TRAVERSES DE PIÉTONS – PROJET SA-19-14 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions par invitation a été effectuée pour l'achat et l'installation de panneaux lumineux pour traverse de piétons;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 juin 2019 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 10 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU:**

D'adjuger le contrat pour l'achat et l'installation de sept (7) ensembles de traverses lumineuses pour piétons au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Trafic Innovation inc., située au 226, rue Roy, Saint-Eustache (Québec) J7R 5R6, pour un montant de 34 048,12 \$, toutes taxes comprises.

DE payer un montant de 32 645 \$ à même le fonds réservé – fonds de roulement, cette dépense étant remboursable sur une période de cinq (5) ans en cinq (5) versements égaux pour les années 2019 à 2023.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**19-377**

**PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE PANNEAUX LUMINEUX POUR TRAVERSES DE PIÉTONS – PROJET SA-19-14**

ATTENDU l'adjudication du contrat SA-19-14 concernant l'achat et l'installation de sept (7) ensembles de traverses lumineuses pour piétons à l'entreprise Trafic Innovation inc., pour une somme de 34 048,12 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 5 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 1 702,41 \$, portant le montant total autorisé dans le cadre de ce contrat à 35 750,53 \$;

---

---

De requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

De requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-378**

**AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – CONTRAT CONCERNANT LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES RUES PUBLIQUES – PROJET SA-17-11 – EXCAVATION E.S.M INC. – SAISONS 2018-2019 ET 2019-2020**

ATTENDU l'adoption de la résolution 17-412, lors de la séance ordinaire tenue 21 août 2017 adjugeant le contrat SA-17-11 concernant des travaux de déneigement des rues publiques dans deux secteurs de la ville pour une durée de trois (3) ans, soit pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 à l'entreprise Excavation E.S.M. inc. pour une somme de 183 029,82 \$, toutes taxes comprises, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) années additionnelles;

ATTENDU QU'il a été demandé la saison dernière à cette compagnie d'effectuer le déneigement de tronçons supplémentaires dans l'optique d'optimiser le service, car elle devait déjà circuler sur ces tronçons;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 10 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'autoriser une dépense supplémentaire de 13 682,12 \$, pour le déneigement de certains tronçons de rues additionnels dans le parcours numéro 11 pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020, dans le cadre du contrat SA-17-11 adjugé à l'entreprise Excavation E.S.M. inc., pour un montant de 183 029,82 \$, toutes taxes comprises, portant le montant total autorisé dans le cadre de ce contrat à 196 711,94 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-379**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – PARC DESROCHERS – PROJET R-1170, LOT 2**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

---

---

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions en vue de l'adjudication d'un contrat de services professionnels d'ingénierie visant la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection du parc Desrochers.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**19-380**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 22 MAI 2019**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 22 mai 2019 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de la réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU:**

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 mai 2019.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**19-381**

**APPROBATION PARTIELLE – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 1151, RUE NOBEL – ZONE A-604**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager, soumis par le propriétaire, concernant l'ajout d'un trottoir en façade du bâtiment afin de desservir la porte de sortie qui se trouve sur le mur latéral droit, reliant celle-ci à l'aire de stationnement comme le prévoit la seconde option présentée, afin de préserver le maximum de couvert végétal, et de refuser la partie de la demande consistant à épandre du gravier du côté latéral droit du bâtiment, plutôt que d'y aménager un espace recouvert de pelouse, tel qu'initialement prévu pour le bâtiment industriel, situé au 1151, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 473.15.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 mai 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-382**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 420, RUE DE MURANO (FROMAGERIE VICTORIA) – ZONE C-254**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Enseignes Lavigne, en date du 11 avril 2019 pour le plan 1A-1 - option 2 et du 30 avril 2019 pour le plan 3A-1 - option 4, pour la place d’affaires Fromagerie Victoria, située au 420, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 473.13.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 22 mai 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-383**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2181, RUE NOBEL (RED-D-ARC WELDERENTALS) – ZONE I-152**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie Enseignes Dominion, en date du 20 février 2019 et révisés le 3 mai 2019, pour la place d’affaires Red-D-Arc Welderentals, située au 2181, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 473.4.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 22 mai 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-384**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE JUMELÉE – 763, RUE GAUTHIER – ZONE H-334**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'agrandissement de la résidence unifamiliale jumelée située au 763, rue Gauthier, soumis par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution 473.6.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 mai 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-385**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 432, RUE DE DIEPPE – ZONE H-227**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction et d'élévations 3D, préparés par Marc Delisle, Design 3D Ice, en date du 12 février 2019, version modifiée du 13 mai 2019, pour l'agrandissement de la résidence par l'ajout d'un second étage et d'un garage attenant au 437, rue de Dieppe, et ce, conformément à la résolution 473.2.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 mai 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-386**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE  
ISOLÉE – 1008-1012, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-334**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction d'une remise, déposés par le propriétaire, pour la propriété multifamiliale située au 1008-1012, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 473.5.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 mai 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-387**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR BÂTIMENT ET SUR SOCLE – 780, MONTÉE SAINTE-JULIE (CORDONNERIE DE LA MONTÉE) – ZONE C-308**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie Enseignes Claude Richard et déposés en date du 16 avril 2019, pour la place d’affaires Cordonnerie de la Montée, située au 780, montée Sainte-Julie (local 600), et ce, conformément à la résolution 473.12.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 22 mai 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**19-388**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D’UNE RÉSIDENCE – 1630, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept de rénovation pour la réfection de la galerie arrière au 1630, rue Principale, soumis par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution 473.8.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 22 mai 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**19-389**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D’UNE RÉSIDENCE EN RANGÉE (PORTE ET FENÊTRE) – 15, CROISSANT FLEURI – ZONE H-221**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**



---

---

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement d'une porte et fenêtre, croquis déposés en date du 16 avril 2019 par le propriétaire, pour la résidence située au 15, croissant Fleuri, et ce, conformément à la résolution 473.7.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 mai 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-390**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (AJOUT D'UN ÉTAGE, LOGEMENT ACCESSOIRE ET TOIT-TERRASSE) – 912, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE A-711**

Il est PROPOSÉ      par Mme Isabelle Poulet  
          APPUYÉ          par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'agrandissement pour l'ajout d'un étage, l'aménagement d'un logement accessoire et d'un toit-terrasse, préparés par Josée Fortin et datés d'avril 2019, pour la résidence située au 912, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 473.3.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 mai 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-391**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE – 253, RUE LAMOUREUX – ZONE H-225**

Il est PROPOSÉ      par M. Claude Dalpé  
          APPUYÉ          par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'aménagement d'un logement accessoire, préparés par Josée Fortin, en date de mars 2019, pour la résidence située au 253, rue Lamoureux, et ce, conformément à la résolution 473.9.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 mai 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**19-392**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR SOCLE – 133, 143, 153, 163 ET 183, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONES C-254 ET C-259**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage sur socle, préparés par Enseignes Montréal Néon, en date du 16 mai 2019, pour les places d’affaires situées aux 133, 143, 153, 163 et 183, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 473.10.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 22 mai 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**19-393**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 232, RUE BRUNELLE – ZONE A-806**

ATTENDU QU’une demande de dérogation mineure a été déposée au Service de l’urbanisme concernant la hauteur d’une fondation apparente en façade de la résidence située au 232, rue Brunelle;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d’une photographie de la résidence érigée à l’automne dernier;

ATTENDU QUE la demande concerne la première résidence construite dans le projet de la boucle B, soit à l’entrée de celui-ci, du côté nord-est de la rue;

ATTENDU QUE la demande découle d’une erreur commise lors des travaux de construction de la résidence quant au niveau de celle-ci par rapport au sol adjacent, ce qui fait en sorte que la fondation de béton est apparente en façade sur une hauteur de 0,45 mètre, plutôt que de 0,3 mètre, soit la hauteur maximale prévue dans le règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE la dérogation vise l’article 11.2.4.1 qui prévoit que « toute fondation de la façade principale d’un bâtiment principal donnant sur une voie publique de circulation ne peut être apparente que sur une hauteur n’excédant pas 0,3 mètre. Le cas échéant, elle doit être dissimulée au moyen d’un talus, d’un muret, d’un treillis décoratif (dans le cas exclusif d’une galerie ou d’un perron) ou en abaissant le matériau de revêtement extérieur jusqu’à concurrence de 0,3 mètre du niveau du sol adjacent »;

ATTENDU QUE les membres du Comité sont d’avis que le fait de demander un correctif du côté du garage causerait un préjudice sérieux au requérant, puisqu’il est impossible d’ajouter du pavage afin d’augmenter le niveau du sol adjacent;

ATTENDU QUE le Comité est cependant d’avis que, pour la portion visible du côté gauche de la résidence, il serait approprié d’élever légèrement la pente du terrain à l’avant afin de satisfaire aux exigences de la réglementation;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 473.14.19 adoptée lors de son assemblée tenue le 22 mai 2019, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 232, rue Brunelle, afin d'autoriser :

- une fondation apparente de 0,45 mètre en façade de la résidence, plutôt que de 0,3 mètre, pour le côté droit seulement où se trouve le garage, et ce, conditionnellement à ce que le terrain soit rehaussé au moyen d'un petit talus afin de dissimuler la partie de la fondation qui est apparente sous la fenêtre du côté gauche, de façon à respecter les exigences du même règlement, à savoir qu'un maximum de 0,3 mètre soit visible pour cette section.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **19-394**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1094, RUE JEAN-LESAGE – ZONE H-506**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure afin d'implanter un pavillon jumelé à une remise sur le terrain situé au 1094, rue Jean-Lesage a été déposée au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan d'implantation, d'une vue en plan de la construction projetée ainsi que d'une élévation avant, le tout préparé par le requérant;

ATTENDU QUE le projet consiste à construire un pavillon relié à une remise en cour arrière de la propriété, dont la superficie de lot est de 540 mètres carrés, alors que le minimum requis pour bénéficier du droit d'installer une telle construction est de 700 mètres carrés;

ATTENDU QUE la propriété présente une cour arrière de taille assez restreinte et qu'il est plus logique et souhaitable d'optimiser l'espace en jumelant les deux bâtiments accessoires plutôt qu'en les construisant de façon isolée, à un mètre l'un de l'autre conformément à la réglementation;

ATTENDU QUE l'implantation d'un pavillon isolé de 22,5 mètres carrés et d'une remise de 15 mètres carrés, pour une superficie totale de 37,5 mètres carrés, serait conforme à la réglementation, alors que la construction proposée par le requérant totalise seulement 30 mètres carrés;

---

---

ATTENDU QUE ce projet contrevient aux dispositions de l'article 4.2.3.1.2 qui prévoit que sur un emplacement d'une superficie supérieure à 700 mètres carrés une remise peut être attenante à un pavillon ainsi qu'aux dispositions de l'article 4.2.3.5 qui stipule que la superficie maximale permise pour les remises attenantes à un pavillon est de 25 mètres carrés pour l'ensemble du bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE les membres du Comité sont d'avis que, malgré la taille du terrain, ce projet offre la solution la plus intéressante et qu'il est justifié d'autoriser une seule construction de plus petite superficie au sol mais implantée de façon jumelée;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété, qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et constitue un cas isolé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 473.11.19 adoptée lors de l'assemblée tenue le 22 mai 2019, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel situé au 1094, rue Jean-Lesage, afin d'autoriser :

- la construction d'un pavillon relié à une remise sur un lot de 540 mètres carrés, plutôt que 700 mètres carrés, et d'une superficie de 30 mètres carrés, plutôt que 25 mètres carrés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **19-395**

#### **ADOPTION – PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES POUR L'ANNÉE 2019**

ATTENDU l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

ATTENDU QUE le Comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées a élaboré un plan d'action pour l'année 2019;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 juin 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'adopter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-396**

**AIDE FINANCIÈRE – ACHAT D'UN FAUTEUIL ROULANT SUBMERSIBLE – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après le « CCSSJ ») en vue de l'achat d'un fauteuil roulant submersible;

ATTENDU le plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2019, adopté au moyen de la résolution 19-394, à la séance du 11 juin 2019;

ATTENDU QUE, dans son programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021, le Conseil a prévu la mise en place de différents aménagements et équipements dans le but d'améliorer l'accessibilité universelle;

ATTENDU que le Conseil a analysé le rapport présenté par la directrice du Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 juin 2019;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

DE verser au CCSSJ une aide financière de 1 910,29 \$ en vue de l'achat d'un fauteuil roulant submersible pour la piscine intérieure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-397**

**AIDES FINANCIÈRES – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à un événement sportif d'envergure;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 10 juin 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à un événement sportif :

Nom	Montant	Événement
Alexandre Migner	150 \$	Compétition provinciale de patinage de vitesse - courte piste 2018
	300 \$	Championnats canadiens juniors de patinage de vitesse - courte piste 2018
	300 \$	Sélections canadiennes séniors de patinage de vitesse - courte piste 2019
Éliane Ross	300 \$	Élite Canada 2019 – junior - trampoline
Anthony Perreault	150 \$	Championnats AA d'hiver de natation 2019 - Section Est
William Claveau	500 \$	Championnats panaméricains senior de karaté 2019
	300 \$	Championnats nationaux senior de karaté 2019
Anne-Émilie Bell	150 \$	Championnats québécois de sauvetage – Technique Junior et Sénior 2019
Pierre-Alexis Bell	150 \$	Championnats québécois de sauvetage sportif – Technique Junior et Sénior 2019
Ève-Marie Bell	150 \$	
Annie-Pierre Bell	150 \$	
Lauriane Alain	300 \$	Championnat canadien de ringuette - Junior AA Rive-Sud - Équipe Québec
Catherine Dazé	300 \$	
Laurie Claveau	300 \$	
Ariane Trudel	150 \$	Championnats québécois de sauvetage sportif – Technique Junior et Sénior 2019
<b>Total:</b>	<b>3650 \$</b>	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-398**

**ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1101-91 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE FIXER LA LARGEUR MINIMALE DES LOTS DONT LA VOCATION EST RÉSIDENIELLE À 18 MÈTRES DANS LES ZONES C-205, C-208, H-224, H-225, H-227, H-230, H-234, H-237, C-248, H-250, H-251, H-253, C-302, C-305, C-308, H-310, H-320, H-332, H-343, H-351, H-357, H-358, C-359 ET H-403**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2019 sous le numéro 19-252;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin de fixer la largeur minimale des lots à 18 mètres dans les zones C-205, C-208, H-224, H-225, H-227, H-230, H-234, H-237, C-248, H-250, H-251, H-253, C-302, C-305, C-308, H-310, H-320, H-332, H-343, H-351, H-357, H-358, C-359 et H-403;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

---

---

D'adopter le premier projet de règlement 1101-91 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin de fixer la largeur minimale des lots à 18 mètres, dont la vocation est résidentielle, dans les zones C-205, C-208, H-224, H-225, H-227, H-230, H- 234, H-237, C-248, H-250, H-251, H-253, C-302, C-305, C-308, H-310, H-320, H-332, H-343, H-351, H-357, H-358, C-359 ET H-403;

DE présenter ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie le 8 juillet 2019 à 19 h 30, conformément à la loi;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **19-399**

**ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-94 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER DEUX (2) NOUVELLES ZONES, SOIT LES ZONES A-808 ET A-812, À MÊME LA ZONE A-806, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES APPLICABLES À CES NOUVELLES ZONES COMPRISES DANS LE SECTEUR DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TOUCHANT NOTAMMENT LA DENSITÉ, L'IMPLANTATION ET LA TYPOLOGIE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin de créer de nouvelles zones dans le secteur du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 14 mai 2019, sous le numéro 19-339;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 11 juin 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE, suivant l'assemblée publique de consultation, le second projet de règlement a été modifié en retirant les ajouts prévus pour la zone A-904, afin de corriger une erreur figurant au plan de zonage depuis 2018;

ATTENDU QUE la zone A-904 n'a plus à être modifiée, puisque les changements projetés sont déjà en vigueur sur les parcelles visées, suivant l'entrée en vigueur du Règlement 1101-70;

Il est **PROPOSÉ**            par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ**                par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'adopter, avec les modifications proposées, tel que présenté, le second projet de règlement 1101-94 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin de créer deux (2) nouvelles zones, soit les zones A-808 et A-812, à même la zone A-806, ainsi que les grilles des usages et des normes applicables à ces nouvelles zones, comprises dans le secteur du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, touchant notamment la densité, l'implantation et la typologie des bâtiments résidentiels;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-400**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-90 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101  
AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-205 À MÊME LA ZONE P-201**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'agrandir la zone C-205 à même la zone P-201;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 9 avril 2019, sous les numéros 19-251 et 19-260;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 13 mai 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 14 mai 2019, sous le numéro 19-343;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1101-90 modifiant le Règlement de zonage 1101* afin d'agrandir la zone C-205 à même la zone P-201;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-401**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA  
TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 14 mai 2019, sous le numéro 19-340;

ATTENDU QUE le présent règlement a été modifié par rapport au projet de règlement précité, de façon à y prévoir des tarifs concernant le programme de mobilité partagée;



---

---

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter, avec les modifications proposées, le *Règlement 1149-10 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **19-402**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1234 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DU PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS – PHASE 2 POUR UN MONTANT DE 375 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 375 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite effectuer la seconde phase des travaux de mise en valeur du parc des Étangs-Antoine-Charlebois;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux,

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2019, sous le n<sup>o</sup> 19-341;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1234 autorisant le paiement des coûts des travaux de mise en valeur du parc des Étangs-Antoine-Charlebois – Phase 2 pour un montant de 375 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 375 000 \$*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **19-403**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1235 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS**

ATTENDU QUE la Ville souhaite promouvoir l'autonomie et le bien-être général des personnes âgées de 65 ou plus sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville désire concrétiser son statut d'amie des aînés et son engagement envers cette partie de la population qui est plus susceptible d'être défavorisée physiquement, socialement ou économiquement;

ATTENDU QU'une aide financière est une mesure incitative destinée à favoriser l'autonomie et, de manière générale, le soutien des personnes âgées de 65 ans ou plus;

ATTENDU QUE l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une municipalité d'adopter tout règlement pour le bien-être général de sa population;

ATTENDU QUE l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* permet d'accorder une aide pour l'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin;

ATTENDU QUE les personnes bénéficiaires du supplément de revenu garanti versé en vertu de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* ont des revenus peu élevés;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 mai 2019, sous le numéro 19-342;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième et alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1235 établissant un programme d'aide financière aux personnes âgées de 65 ans ou plus*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy invite les citoyennes et les citoyens à participer à l'événement éphémère qui aura lieu demain à la place publique du Vieux-Village.

Une invitation est également faite pour venir au marché public ce jeudi.

Mme Roy souhaite une joyeuse fête des pères à tous les papas.

#### **POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Les conseillères et conseillers souhaitent également une joyeuse fête des pères à tous les papas.

#### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **M. Jacques Blanchard**

- M. Blanchard désire obtenir des explications quant au point 8.1 de l'ordre du jour de la séance du Conseil, soit :

8.1 Adoption – Premier projet de règlement 1101-91 modifiant le règlement de zonage 1101 afin de fixer la largeur minimale des lots dont la vocation est résidentielle à 18 mètres dans les zones C-205, C-208, H-224, H-225, H-227, H-230, H-234, H-237, C-248, H-250, H-251, H-253, C-302, C-305, C-308, H-310, H-320, H-332, H-343, H-351, H-357, H-358, C-359 ET H-403

Mme Roy donne les explications à M. Blanchard.

#### **M. Pierre Benoit**

- M. Benoit mentionne n'avoir toujours pas reçu de nouvelle relativement à la demande de réduction de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur la montée des Quarante-Deux.

Mme Roy mentionne qu'à ce jour, la Ville n'a pas reçu de réponse de la part du ministère des Transports du Québec.

- M. Benoit mentionne qu'à la dernière séance du Conseil, cinq citoyens se sont plaint que les policiers n'étaient pas suffisamment présents sur le territoire, et ce, en raison d'une compression des services à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

Mme Roy mentionne qu'aucune compression n'a été faite à la Régie de police.

- M. Benoit se plaint du bruit fait par les véhicules qui circulent sur la montée des Quarante-Deux et demande s'il est possible d'installer des panneaux « Frein moteur interdit ».

M. Bernardin mentionne que ces panneaux étaient auparavant installés sur cette montée, mais le MTQ les a enlevés.

Mme Roy mentionne qu'une rencontre est prévue ce jeudi avec un directeur du MTQ et qu'elle en fera la demande.

#### **M. Simon Fauteux**

- M. Fauteux mentionne avoir participé à la rencontre d'information relative au projet « District Sainte-Julie » et bien qu'il soit en faveur de ce projet, il apprécierait que la Ville tienne compte des commentaires des citoyens quant à la hauteur et le respect de normes environnementales des bâtiments. De plus, M. Fauteux apprécierait connaître le processus légal des modifications aux règlements d'urbanisme.

Mme Roy précise qu'il n'existe pas de processus légal exigeant une rencontre d'information auprès de la population. La Ville a entendu les commentaires des citoyens et il est toujours possible de modifier les règlements d'urbanisme.

Si des modifications sont apportées aux règlements d'urbanisme, il y aura la tenue d'une seconde rencontre d'information. En ce sens, il est fort probable qu'elle se tienne au cours du mois de septembre.

Quant au processus d'adoption des règlements d'urbanisme, celui-ci sera transmis par le biais du mot de la mairesse.

#### **M. Clément Arsenault**

- M. Arsenault précise également être préoccupé par la hauteur des bâtiments du projet « District Sainte-Julie » ainsi que de la circulation que générera ce projet.

M. Arsenault mentionne qu'il serait apprécié qu'en plus du futur centre communautaire, la Ville prévoit un centre sportif à Sainte-Julie.

M. Arsenault est membre d'un organisme de gymnastique et il mentionne qu'exercer ce sport dans les gymnases des écoles n'est pas du tout plaisant.

Mme Roy mentionne qu'il est effectivement de plus en plus difficile de louer des gymnases dans les écoles.

**19-404**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ**      par Mme Amélie Poirier  
          **APPUYÉ**        par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

DE lever la séance à 20 h 26.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière